

QUEL DEVENIR POUR NOTRE STATUT SOCIAL?

Mardi 8 septembre

ArianeGroup

Le + syndical

La CFE-CGC souhaite construire un statut social ArianeGroup unique et applicable à tous les salariés. C'est le gage d'une société harmonieuse et rassemblée.

Nous le demandions avant même la création de la société. Mais aujourd'hui le bilan est maigre et contrasté :

- Ce qui a été harmonisé: Prévoyance/frais de santé, Epargne salariale, QVT, politiques salariales, égalité professionnelle H/f, prévention du stress, ...
- Ce qui n'a pas été harmonisé: temps de travail, classifications, congés, primes, structures de rémunération, ...

Le reste à faire demeure le plus sensible : tout ce qui touche au temps et à l'organisation du travail d'une part, et à la rémunération d'autre part.

Tous ces sujets sont étroitement liés mais la Direction s'est obstinée à vouloir les « harmoniser » un par un à budget constant = mission impossible car cela reviendrait à chaque fois à prendre aux uns pour donner aux autres.

PERENNISER LE STATUT-QUO?

La situation actuelle n'est pas optimale mais elle n'a pas empêché la société de fonctionner.

C'est pourquoi, vu l'obstination de la Direction à vouloir harmoniser les statuts sujet par sujet à coût constant, ne serait-il pas préférable de :

1. maintenir en l'état les statuts sociaux de chacun de nos établissements ?

et:

2. limiter l'harmonisation aux sujets déjà traités (Prévoyance/Frais de santé, QVT, Prévention du stress, ...) et à ceux consécutifs à une évolution future de la législation ?

Le plus compliqué est le traitement des mobilités entré établissements de statuts différents → la CFE-CGC propose, si le statu quo était retenu, de négocier un accord relatif à la mobilité géographique afin que les salariés aient l'assurance d'y trouver un avantage concret et validé de leurs représentants.

UN DEBAT DOIT AVOIR LIEU ENTRE LES SYNDICATS ET LA NOUVELLE DRH

La CFE-CGC met ce dossier en débat car :

- Harmoniser sans budget est irréaliste,
- Dans le cas où la Direction maintient sa position, le statu quo pérennisé nous semble la seule solution envisageable.

Avant de prolonger une nouvelle fois les statuts de nos sociétés d'origine sans savoir si nous aurons une chance de les harmoniser, posons-nous la question de savoir s'il ne serait pas plus pertinent de les maintenir tel quel dans les établissements vu les contraintes que met la Direction.

Pour la CFE-CGC, ce débat doit avoir lieu <u>maintenant</u>. Il est temps de sortir de l'incertitude dans laquelle la Direction nous maintient depuis plus de 4 ans.

